

Le Maire de la Commune de Yenne ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-221-1 et L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL_1_03_11_25 du 3 novembre 2025 relative au lancement de la consultation et autorisation de signer le marché de travaux Cœur de territoire – Phase 2 – Aménagement de la place des vieux moulins ;

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 25 novembre 2025, ainsi que la date de remise des offres fixée au 5 janvier 2026 à 12h00 ;

Vu la réunion de la Commission d'Appels d'Offres qui s'est tenue le 27 janvier 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de travaux pour la réalisation du projet « Cœur de territoire – Phase 2 – Aménagement de la place des vieux moulins » ;

DECIDE :

Article 1er : de signer les marchés de travaux du projet « Cœur de territoire – Phase 2 – Aménagement de la place des vieux moulins » avec le groupement BERGER JARDINS avec les modalités suivantes :

- TRANCHE FERME pour un montant de 706 075.53 € HT
- TRANCHE OPTIONNELLE 1 pour un montant de 81 358.38 € HT
- TRANCHE OPTIONNELLE 2 pour un montant de 68 003.58 € HT
- LES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES 1 pour un montant de 14 197.95 € HT
- LES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES 1 pour un montant de 9 897.15 € HT

- TRANCHE OPTIONNELLE 3 pour un montant de 40 556.88 € HT, devra être affermée par un ordre de service ultérieur conformément à l'article III-2 du CCAP

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le **23/02/2026**



ID : 073-217303304-20260209-2026_002-AU

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Préfecture de la Savoie et d'une information au conseil municipal lors de la plus proche réunion.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Yenne, le 9 février 2026.

Le Maire, François Moiroud



Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le **23/02/2026**



ID : 073-217303304-20260209-2026_002-AU